



## BROCHURE EXPLICATIVE COTECNA INSPECTION SA en REPUBLIQUE DU CONGO

Certaines mesures doivent être prises pour permettre l'émission des ADV et le dédouanement des marchandises dans les plus brefs délais. Pour ce faire, les méthodes et moyens les plus modernes en matière de télématique seront utilisés par COTECNA.

### **1 Réception des Déclarations d'Importation DI pour des marchandises dont la valeur est supérieure ou égale à 3 millions FCFA FOB**

- a) L'importateur doit remplir la DI à la Direction Régionale du Commerce et venir la déposer au bureau de COTECNA à Pointe-Noire ou à Brazzaville. La DI doit toujours être accompagnée des factures proforma ou de tous autres documents nécessaires.
- b) COTECNA vérifiera sur-le-champ avec l'importateur si la DI est complète et exacte.
- c) La DI est enregistrée au bureau COTECNA sous un numéro unique qui est communiqué à l'importateur sur sa propre copie.

### **2 Transmission de la DI au Bureau COTECNA Emetteur**

- a) COTECNA transmettra les données de la DI par courrier électronique au Bureau Emetteur concerné dans le pays exportateur. Les documents d'accompagnement seront scannés et transmis simultanément. Ces opérations sont effectuées le jour même de l'enregistrement de la DI au bureau COTECNA.
- b) Les documents sont reçus le jour même par le Bureau COTECNA Emetteur. **Ainsi l'enregistrement, la transmission, la réception et l'émission d'une Fiche de Renseignement à l'Importation (FRI) par le bureau Emetteur auprès du vendeur, seront effectués en 24 heures** si les documents sont complets et les formulaires dûment remplis.

*NOTE : Ceci est facilité lorsque les documents sont reçus au Bureau COTECNA au début de la journée. Naturellement, les pays exportateurs lointains, en particulier ceux d'extrême Orient interviennent plus tard compte tenu des décalages horaires*

### **3 Transmission de la Demande d'Information (FRI) à l'exportateur**

- a) Comme indiqué ci-dessus, **ce document peut être transmis à l'exportateur le jour même de la soumission de la DI.**
- b) Les Bureaux Emetteurs de COTECNA sont équipés de programmes informatiques qui permettent une émission par fax ou courrier électronique de la FRI. En cas d'urgence, le Bureau concerné contacte l'exportateur par téléphone.
- c) **Dans tous les cas, la FRI est transmise dans les 24 heures qui suivent la réception de la DI pour autant que ce soit un jour ouvrable.**



## BROCHURE EXPLICATIVE COTECNA INSPECTION SA en REPUBLIQUE DU CONGO

### 4 Organisation de l'inspection physique dès réception de la FRI, dûment remplie par l'exportateur

En fonction du planning, COTECNA pourra exécuter **l'inspection physique dans les 48 heures qui suivent la réception de la FRI**, remplie, complétée et retournée par l'exportateur.

### 5 Inspection

L'inspecteur remettra ou **transmettra le rapport d'inspection au Bureau Emetteur immédiatement après l'inspection**. COTECNA garantit que le rapport d'inspection est transmis le jour même, et non pas les jours suivants.

### 6 Sceau avec un hologramme sur la facture finale

Dès réception de la facture finale envoyée par l'exportateur, un sceau avec un hologramme (exclusivité COTECNA) peut être apposé sur cette facture finale, par le Bureau Emetteur sur demande du vendeur ; ce qui certifie que les marchandises ont bien été inspectées avant embarquement et sont conformes à la facture.

### 7 Attestation de Vérification – ADV

Les données de l'ADV sont transmises par le Bureau Emetteur COTECNA par transfert de données électroniques au Bureau COTECNA en République du Congo dans les **12 heures ouvrables qui suivent la réception de la documentation finale**.

### 8 Délivrance de l'Avis de Résultat d'Inspection (ARI)

L'importateur sera informé, **le jour même de la réception** des données à Pointe-Noire, que l'ARI est disponible au comptoir du bureau de liaison. Seront indiquées sur cet ARI les informations suivantes :

- La valeur FOB attestée.
- Le montant des honoraires dus TTC (0.9% du FOB attesté).
- Les documents complémentaires à fournir: facture finale, facture de fret, assurance, B/L et/ou LTA.

### 9 Paiement

**Le paiement s'effectuera sur la base du montant indiqué sur l'ARI**. Ce paiement pourra s'effectuer en cash, chèque bancaire certifié ou virement bancaire au guichet du bureau COTECNA.

### 10 Délivrance de l'ADV

L'ADV sera remise à l'importateur au comptoir du bureau COTECNA sur présentation du reçu de paiement délivré au guichet de COTECNA, une copie de l'ADV sera transmise aux Douanes.